



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2023-0153

D É C I S I O N

Portant avenant n° 1 au contrat de maintenance CHANNEL LONIX pour l'installation sur serveur et la mise en conformité de la licence Oracle

CC ACVI / EKSAE

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu l'article L 5211.10 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour les actes relatifs aux conventions, contrats de maintenance et d'entretien des matériels et licences informatiques (logiciels, photocopieurs, ascenseurs, téléphone...),

Vu la décision du Président DC2021-0036 en date du 20 septembre 2021 autorisant la société EKSAE à assurer la maintenance des progiciels EKSAE (Eksaé Channel Lonix Eau Assainissement, Univers BO, Lonix et Oracle),

Considérant la proposition d'avenant au contrat de maintenance jointe à la présente décision,

Considérant la nécessité d'inclure l'installation sur serveur et la mise en conformité du logiciel Oracle au contrat initial,

Considérant que cet avenant est conclu à compter du 01 octobre 2023,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'avenant au contrat de maintenance des progiciels EKSAE,

ARTICLE 2 : D'INDIQUER que les prestations décrites dans le contrat, et modifiées par le présent avenant, sont déterminées sur la base d'un montant de redevance annuelle de 5 081.40€-HT (cinq mille quatre-vingt-un euros et quarante centimes, TVA en vigueur en sus),

ARTICLE 3 : DE PRECISER que cet avenant est conclu à partir du 01 octobre 2023,

ARTICLE 4 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 5 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire de la présente décision,

Fait à Argelès-sur-Mer, le 30/10/2023

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

Le président

Antoine PARRA

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20231030-DC2023-0153-AR
Date de télétransmission : 09/11/2023

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.



AVENANT

Contrat de maintenance et d'assistance téléphonique

Entre les Parties :

Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (90322559)

3 Impasse de Charlemagne

66704 ARGELES SUR MER

Ci-après désigné par "l'Acheteur",

et :

Eksaé

10 Rue du Vignon 75009 PARIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 €

Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 384 626 578 00221

Représentée par Monsieur Régis BAUDOUIN, agissant en qualité de Président

Ci-après désigné par "Eksaé".

Les Parties conviennent ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20231030-DC2023-0153-AR
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023



Objet de l'Avenant :

Modifications introduites par le présent avenant :

A partir du 1^{er} octobre 2023, Modification du montant de la maintenance de la licence Oracle dans le cadre de la mise en conformité oracle

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du contrat de maintenance initial

Modules / Prestations	Maintenance mensuelle € HT	Maintenance annuelle € HT
Licence Oracle ESL - Channel - Villes < 8 000 hab	25,00 €	300,00 €
Modules de Base Eau	289,22 €	3 470,64 €
Univers B.O - Packs rapports inclus	7,46 €	89,52 €
Licences BO - 1 utilisateur - CHANNEL	101,77 €	1 221,24 €
TOTAL	423,45 €	5 081,40 €

Fait en deux exemplaires originaux.

Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés (90322559)	EKSAÉ
Date : 30/10/2023 Nom : Arlene PASSEA Qualité : Président de la CC Signature Pour le Président par délégation Le Directeur Général des Services Henri ESTEVE	Date : Nom : Régis BAUDOUIN Qualité : Président Signature EKSAÉ 10 rue Vigner 75009 PARIS SIREN 384 628 376



